

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 2 mars 2007**

CG 07/1<sup>ère</sup>/VII-03

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT  
ET D'ORGANISATION TOURISTIQUE**

---

Le Schéma Départemental de Développement et d'Organisation Touristique pour la période 2002-2006, que nous avons adopté en novembre 2001, s'est achevé fin 2006 et je vous en rappelle les axes prioritaires :

- axe 1 - **assurer la cohérence entre les territoires** en appuyant et en accompagnant l'organisation du tourisme.
- axe 2 - **enrichir et diversifier la gamme** des lignes de produits touristiques par la mise en place d'équipements structurants.
- axe 3 - **qualifier et valoriser** les hébergements.
- axe 4 - **valoriser la gastronomie** en soutenant la restauration traditionnelle de qualité et la promotion des produits du terroir.
- axe 5 - **promouvoir l'image** et commercialiser les produits touristiques du Tarn-et-Garonne.
- axe 6 - **professionnaliser** le secteur de l'économie touristique.

Pour 2007, dans le cadre de la loi relative à la Décentralisation Acte II, le Conseil Régional doit proposer un Schéma Régional pour la période 2007-2013 en coordination avec les départements.

## BILAN 2003-2006

### I - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

#### 1- Le tourisme fluvial

La première tranche de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France, concernant la mise en navigabilité du Canal de Montech est **terminée** et la voie d'eau a été ouverte à la navigation touristique pour la saison 2003.

Je vous précise que ce sont quelques dix kilomètres qui ont été restructurés sur un parcours qui comporte onze écluses.

Pour la deuxième tranche, qui permettra aux bateaux d'accéder sur le Tarn au cœur de Montauban, je vous rappelle que nous avons, dès notre Décision Modificative n°2 de 2002, approuvé le principe de notre participation financière concernant d'une part, des travaux d'urgence au Port de Montauban et, d'autre part, la mécanisation des écluses. Enfin, au Budget Primitif 2003, nous avons décidé de participer, sur les mêmes bases, à l'aménagement global du Port de Montauban ainsi qu'au programme de travaux liés à l'arrivée des bateaux au pied du Musée Ingres.

A la demande expresse de VNF, un projet relatif à l'automatisation des écluses a été proposé au titre des fonds européens. Le Comité Régional de Programmation a donné son accord à VNF sur cette possibilité en octroyant une subvention complémentaire d'un montant de 168 920 € Les travaux sont en cours de réalisation et la saison de navigation 2007 pourra, enfin, être assurée en gestion automatisée.

L'écluse de descente en Tarn reste mécanisée pour des raisons de sécurité. Elle est opérationnelle aujourd'hui.

Le trafic a augmenté de près de 40 % entre 2003 et 2004, puis a chuté de 20 % entre 2004 et 2005.

On note que la répartition des passages entre catégories de bateaux, sur la bretelle Montech – Montauban, est très différente de celle observée sur l'ensemble du Canal des Deux Mers. Néanmoins, elle est relativement stable sur la partie tarn-et-garonnaise :

- 2003 : 154 bateaux
- 2004 : 215 bateaux
- 2005 : 177 bateaux
- 2006 : 206 bateaux

Il semble donc que l'utilisation de la bretelle Montech – Montauban réponde surtout à une diversification des circuits de promenades à la journée et concerne essentiellement les bateaux à passagers présents sur ce secteur.

Le projet de Port à Montauban (porté par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières) a fait l'objet d'une esquisse et son évaluation fait apparaître un montant de travaux de 445 000 €TTC.

Des réunions de travail ont eu lieu afin de compléter les aménagements autour du "Port Canal" de Montauban. En effet, au-delà des aménagements projetés qui ne concernent que le plan d'eau, il serait nécessaire de réhabiliter la totalité du site. Le maître d'ouvrage n'a pas à ce jour délibéré en ce qui concerne le choix du projet retenu.

Cette réalisation est nécessaire afin de concrétiser la première étape de cette boucle du Tarn pour réaliser un produit touristique susceptible d'attirer des professionnels du fluvial mais aussi des plaisanciers intéressés par cette halte supplémentaire.

Parallèlement, le Conseil Général a réitéré la nécessité de créer une structure avec l'ensemble des partenaires, tant pour la création du produit que pour la gestion et l'exploitation de la voie d'eau.

## **2- La signalisation touristique**

### **a) la signalisation autoroutière**

Un groupe de travail a été constitué, autour des Autoroutes du Sud de la France, afin de procéder à une harmonisation de la signalisation touristique sur les deux autoroutes qui traversent le département, en mettant en avant les sites remarquables et les produits locaux.

### **b) la micro-signalisation touristique**

En 2003, nous avons achevé la signalisation des cinq Circuits des Saveurs mis en place dans notre département :

- Causses du Quercy
- Coteaux et Vallée de l'Aveyron
- Lomagne
- Quercy-Pays de Serres
- Val de Garonne

Aujourd'hui la totalité des circuits est réalisée et les dépliants, relatifs à la découverte de chacun de ces itinéraires, sont très sollicités, notamment sur les différents salons professionnels où nous sommes présents chaque année.

### c) la signalisation d'intérêt local (S.I.L.)

L'interprofession des Vins du Fronton souhaite, depuis 2003, réaliser une signalisation touristique visant à faire découvrir aux touristes une région viticole ainsi que les caves et chais particuliers.

Le Schéma d'Implantation des Panneaux de Signalisation est réalisé et c'est au total 32 châteaux, dont 15 en Tarn-et-Garonne qui ont accepté la charte interprofessionnelle de qualité.

Une harmonisation a été réalisée entre le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne pour rendre homogène l'accueil sur l'ensemble des domaines et châteaux sur la totalité du territoire que compose l'AOC Fronton. Les travaux vont se réaliser en 2007.

## **II - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### 1 - Les sentiers de randonnée

Je vous rappelle que le Tarn-et-Garonne est couvert par deux GR et deux GRP qui constituent un réseau d'environ 230 kilomètres.

Ces itinéraires font l'objet d'entretien et de balisage par notre équipe qui, ainsi, réalise environ quatre mois de travail afin que les sentiers connaissent un état favorisant la pratique de la randonnée.

Par ailleurs, en 2006, sept dossiers relatifs à l'entretien des sentiers de Petites Randonnées ont bénéficié de l'aide départementale.

## **III - LA PROMOTION**

Nos actions de promotion se développent largement, en France et à l'étranger, à travers la présence du Comité Départemental du Tourisme et des professionnels sur les foires et salons qui se déroulent tant sur le territoire national qu'européen.

Ce large champ d'intervention s'accompagne, depuis quelques années, d'une campagne de communication en direction, cette fois, d'une clientèle de proximité et une clientèle d'affaires.

En effet, il s'agit là de fidéliser une clientèle touristique résidant dans la région en lui proposant des motifs de visites ou de séjours dans notre département, surtout avant et après la période estivale et des motifs de congrès et de séminaires tout au long de l'année.

En relation avec l'Association Interconsulaire qui a pour objectif la valorisation des produits du Tarn-et-Garonne, trois actions sont menées notamment sur Paris afin de promouvoir notre département sur la capitale.

Il s'agit du Salon de l'Agriculture au mois de mars, du Salon des Saveurs au mois de décembre et des Marchés flottants au mois de septembre. Ces trois salons grand public présentent une vitrine des produits du Tarn-et-Garonne et sont un relais incontestable pour les entreprises effectuant la transformation de ces produits issus de notre agriculture.

### **ORIENTATIONS 2007**

En 2006, Monsieur ROSET, Président de la 7ème Commission, nous a fait part des réflexions et des propositions relatives au secteur du tourisme en Tarn-et-Garonne afin de **l'adapter aux exigences de la clientèle** actuelle mais aussi de **mettre en cohérence l'ensemble des structures** partenaires de ce développement.

L'audit étant réalisé, une des conclusions consiste à **redéfinir l'organisation du tourisme en Tarn-et-Garonne** et c'est la raison pour laquelle, je vous propose la création d'un poste de "chargé de mission tourisme" qui aura pour mission de :

- participer à la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
- suivre et évaluer des politiques et des dispositifs de développement touristique,
- créer les conditions en vue de la mise en place d'une politique de développement touristique en Tarn-et-Garonne,
- coordonner l'ensemble des structures concourant au développement du tourisme en Tarn-et-Garonne.

La Région souhaitant intégrer le volet tourisme dans la convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, en l'état actuel d'avancement du travail, il est proposé pour les différents départements la signature d'une convention cadre dans laquelle apparaîtra le positionnement de chacun des Conseils Généraux en fonction des orientations et des spécificités de chacun d'eux.

Les grandes lignes de la maquette relative à l'organisation du tourisme régional s'articule autour des axes suivants :

- la définition et mise en oeuvre du plan marketing partagé et commun à tous les opérateurs en charge de la promotion de l'image et des produits touristiques et de leur mise en marche,

- l'organisation territoriale du tourisme : mise en réseau des acteurs,
- la qualification de l'offre touristique,
- le dispositif d'appui au développement de l'économie touristique.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prendre acte du bilan 2003-2006 du schéma départemental de développement et d'organisation touristique ;
- Décide de redéfinir l'organisation du Tourisme en Tarn-et-Garonne et, à cet effet, la création d'un poste de "chargé de mission tourisme" qui aura pour mission de :
  - participer à la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
  - suivre et évaluer des politiques et des dispositifs de développement touristique,
  - créer les conditions en vue de la mise en place d'une politique de développement touristique en Tarn-et-Garonne,
  - coordonner l'ensemble des structures concourant au développement du tourisme en Tarn-et-Garonne ;
- Décide la mise en place d'un nouveau schéma départemental de développement et d'organisation touristique 2007-2013 en cohérence avec le schéma régional qui s'articule autour des axes suivants :
  - définition et mise en oeuvre du plan marketing partagé et commun à tous les opérateurs en charge de la promotion de l'image et des produits touristiques et de leur mise en marche,

- organisation territoriale du tourisme : mise en réseau des acteurs,
  - qualification de l'offre touristique,
  - dispositif d'appui au développement de l'économie touristique.
- Autorise à cet effet Monsieur le Président à signer avec le Conseil Régional, la convention cadre dans laquelle apparaîtra le positionnement de chacun des Conseils Généraux de Midi-Pyrénées en fonction des orientations et des spécificités de chacun d'eux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,